

Délibération n° 2017-09-01

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 septembre 2017

Objet

Ratification du
procès-verbal de la
séance du
12/07/2017

Rapporteur

BACQUET Jean-Paul

Date de convocation

20 septembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

3 octobre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 105

Votants : 109

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BARTHOMEUF Serge, BASTIEN Gérard, BAYSSAT Marie, BERENBAUM Emeric, BERIOT Didier, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOYER Elie, BRONNER Ulrick, BRUN Pascale, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, COSTON Marie, COUTAREL Bernard (suppléant de PELOU Michel), CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESGEORGES André, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBOST Philippe, DYNDA Eric, EMIREN Bernard (suppléant de ESBELIN Nicole), FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GOUEZEC Jean-François, GREGOIRE Nathalie, GREGORIS Cécile, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LANCRENON Maria, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRÉ Jean-Louis, LETELLIER Josiane, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MALLET Philippe (suppléant de DABERT Jean-Claude), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc, NAVA Georges (suppléant de ROUX Bernard), NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELISSIER Patrick, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PIERZCHALA Freddie, PRADIER Laurent, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), SALVINI Luc, SAUVANT Jean-Pierre, SAUX Marie-Pierre, THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIÈRE Bernard, VIALLET Richard, ZANIN Nathalie.

Absents ayant donné pouvoir (4) : BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, PETEILH Sandra à BLANJARD Michel.

Absents représentés (7) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, DABERT Jean-Claude, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, PELOU Michel, ROUX Bernard.

Absents (17) : BARBET Laurent, BARDY André, BOURGNE Françoise, CHEYNOUX Gérard, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, POMEL Michel, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Mme THEVENET Emilie.

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans un délai d'une semaine, le compte-rendu de la séance du conseil est affiché et mis en ligne sur le site internet, lorsqu'il existe.

Aussi, le compte-rendu des délibérations en date du 12/07/2017 a été affiché au siège de la communauté d'agglomération et publié sur son site internet le 19/07/2017.

Parallèlement, la séance du conseil communautaire du 12 juillet 2017 a donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats. Il est annexé à la présente délibération.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire s'ils ont des remarques à émettre sur ce procès-verbal et il leur est proposé – si personne n'a d'observation à formuler – de ratifier en l'état ledit procès-verbal.

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de ratifier en l'état le procès-verbal de la séance du 12/07/2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 10/10/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 10/10/2017

